



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 103-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.172

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre) (porte-parole)
Striffeler-Mürset (Münsingen, PS)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
Michel (Schattenhalb, UDC)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Eichenberger (Biglen, Le Centre)
Bühler (Romont BE, Le Centre)
Matti (Gelterfingen, Le Centre)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)

Cosignataires : 19

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pénurie de main d'oeuvre dans la formation en soins infirmiers ES : il faut un coup de pouce supplémentaire

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'introduire des indemnités destinées à encourager désormais durant une période de cinq ans jusqu'à 25 personnes à vocation tardive ou qui se reconvertissent ;
2. d'accorder les moyens financiers nécessaires pour verser ces indemnités ;
3. de délimiter le groupe cible selon les critères ci-après :
Etudiants et étudiantes à la Berner Bildungszentrum Pflege qui
 - ont leur domicile depuis deux ans au minimum dans le canton de Berne ;
 - ont subvenu eux-mêmes à leurs besoins au cours des deux dernières années ;
 - ne peuvent pas subvenir à leurs besoins avec le salaire ordinaire durant la formation en soins infirmiers ES ;
 - assument des responsabilités de prise en charge ;
 - ont réussi la procédure d'admission ;
 - ambitionnent de travailler comme infirmière diplômée ou infirmier diplômé dans les domaines soins aigus, traitement de longue durée, psychiatrie ou aide et soins à domicile.

Développement :

En raison du SARS-CoV-2 (ou malgré lui), la formation en soins infirmiers ES jouit à l'heure actuelle d'un vif intérêt. Il s'agit d'en profiter et de le consolider pour pallier la future pénurie de main-d'œuvre spécialisée, comme l'article paru dans le *Bund* le 21 mai dernier l'a clairement montré.

L'objectif de cette intervention est d'éviter de gâcher le potentiel des étudiants et étudiantes. Pour faire face aux problèmes de recrutement, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne était disposée, entre 2008 et 2011, à verser chaque année une indemnité de formation accrue à 20 étudiants et étudiantes adultes en reconversion. A la suite de l'étude du projet APERS en 2002 (Künzi & Schär Moser, 2002), des indemnités d'encouragement avaient déjà été versées les années précédentes. L'objectif du programme d'encouragement est d'exploiter le segment des étudiants et étudiantes en soins infirmiers ES plus âgés. Ces personnes vivent en principe déjà dans leur propre logement, loin du foyer parental, et ne peuvent pas se permettre une formation à plein temps sur deux ou trois ans. Le soutien financier vise à donner accès à la formation en soins infirmiers ES aux personnes à vocation tardive et aux professionnels en reconversion. Le tableau ci-dessous présente les indemnités de 2008, qui pourraient être reprises pour un financement futur.

Traitement mensuel en CHF	Traitement selon le contrat de formation	Indemnité d'encouragement	Traitement total
1 ^{re} année de formation	800	2700	3500
2 ^e année de formation	1000	2500	3500
3 ^e année de formation	1200	2300	3500

Le contrat de prestations avec le canton de Berne prévoit que 450 diplômes en soins infirmiers ES soient décernés chaque année. Les statistiques portant sur les étudiants et étudiantes ayant achevé une formation en soins infirmiers ES à la Berner Bildungszentrum Pflege sont les suivantes : 322 diplômé-e-s en 2017, 352 en 2018, 340 en 2019 et 366 en 2020. Selon le rapport de base « Versorgungsplanung Gesundheitsberufe 2016 » (Dolder Beratungen GmbH, 2015), le besoin annuel moyen en matière de relève au niveau tertiaire ES et HES s'élève à 646 personnes.

En raison du vieillissement de la population, il faut s'attendre à une augmentation croissante des besoins dans le domaine des traitements de longue durée. En effet, d'ici à 2030 à l'échelon suisse, ce seront probablement quelque 28 000 infirmières et infirmiers supplémentaires qui seront requis dans les unités de long séjour et 19 000 pour l'aide et les soins à domicile (Observatoire suisse de la santé, 2016). Il est donc urgent d'introduire des mesures pour faire grimper le nombre de recrues. Le contre-projet indirect à l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » prévoit que la Confédération et les cantons octroient des contributions aux frais de formation non couverts des fournisseurs de prestations et améliorent le salaire de formation des futures infirmières et futurs infirmiers ES et HES (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, 2019). Selon les estimations, la campagne de formation de la Confédération devrait coûter 502 millions de francs sur une période de huit ans (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, 2019). L'idée est la suivante : les cantons peuvent toucher cette aide de la Confédération du moment qu'ils mettent à disposition les mêmes montants. Une éventuelle reprise de ces indemnités d'encouragement dans le canton de Berne irait déjà dans ce sens et pourrait se voir compensée à moyen terme par des subventions fédérales.

Motivation de l'urgence : la formation en soins infirmiers connaît actuellement un bond, les chiffres du recrutement étant réjouissants. Il faut profiter de cette situation pour donner aux personnes en reconversion des perspectives de financement de leur formation.

Destinataires

- Grand Conseil